

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 727

15 avril 2011

SOMMAIRE

Actessa S.A.	34851	ING Index Linked Fund Sicav	34866
Altmunster Investment S.A.	34864	ING (L)	34882
Asia Pacific Performance	34857	ING (L) Renta Fund II	34882
ASR Fonds	34854	Jaccar Holdings	34861
Atomo	34850	Jovest Holding S.A.	34852
Balny S.A.- SPF	34860	Lemke Holding SPF	34860
Behemoth S.A.- SPF	34864	Mathur	34858
B.L.B. S.A. - SPF	34857	Mode et Textile, Développement S.A. ...	34875
BLEMOX Spf S.A.	34855	Newport Investments S.A.	34871
BNP Paribas Flexi II	34854	Noy Holding S.A.-SPF	34861
BNP Paribas Flexi III	34853	Pan-Holding	34850
BNP Paribas Portfolio FoF	34856	Prosper Funds Sicav	34860
BNP Paribas Portfolio Fund	34853	Sapeurs-Pompiers du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Rumelange a.s.b.l.	34867
Caelia Investment S.à r.l.	34878	Sipalux S.A., SPF	34871
Caelia Investment S.à r.l., SPF	34878	Stanhope	34853
CB - Accent Lux	34859	Structured Invest	34894
Danic S.à.r.l.	34877	Ternium S.A.	34874
Degroof Equities	34865	The MC Russian Market Fund	34855
Eurizon Investment Sicav	34858	Toy Holding S.A.-SPF	34863
Eurofonprofit	34866	UBS (Lux) Sicav 2	34859
Facara S.A.- SPF	34856	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	34886
Fardainvest S.A.	34895	UniEM Fernost	34861
Farki Invest S.A.	34858	UniEM Fernost	34867
FDH Patrimoine	34851	UniGarantTop: Europa	34874
Financière Ardennoise S.A.	34896	UniGarantTop: Europa V	34877
Flexifund	34856	UniOpti4	34885
Fortis L FoF	34852	UniOpti4	34881
Fredifra- SPF	34864	Vescore FONDS	34850
Ganador	34871	Walnut	34865
Ganador	34870	Würzburg Holding S.A.	34875
GNA	34865		
Grax Trading S.A.	34875		
House International S.A.	34877		

Vescore FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 139.568.

Die Aktionäre der Vescore Fonds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Donnerstag, dem 21. April 2011, um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr vom 01. Januar 2010 bis zum 31. Dezember 2010
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Gewinnverwendung
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 19. April 2011 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht kein Quorum für die Generalversammlung. Die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011043486/25.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 26 avril 2011, à 15.00 heures, au siège social de la Société, 19 rue de Bitbourg, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 2010.
2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et de la date de mise en paiement.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Fixation de la rémunération du conseil pour l'exercice 2010.
5. Election du réviseur d'entreprises agréé.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011045181/9963/18.

Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.035.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, to be held on 27th April 2011 at 10 a.m. at the Fund's registered office located 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at 31st December 2010

3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on 31st December 2010
5. Statutory nominations i.e:
 - Resignation of Giovanni Patri as Director on 18th February 2011
 - Cooptation of Arnaud Bouteiller as Director on February 18th 2011.
 - Appointment of Arnaud Bouteiller as Director subject to the Luxembourg Supervisory Authority's approval
 - Renewal of mandates of Sylvain Feraud and Margherita Balerna Bommartini as Directors
6. Renewal of the Independent Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at 31st December 2010 is available at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the head office.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011045183/33.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FDH Patrimoine à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le *26 avril 2011* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles auprès du siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2011046081/755/22.

Actessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 7.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi *29 avril 2011* à 16.30 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2010;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2010;

4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 26 des statuts.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011046190/21.

Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 63.266.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mercredi 27 avril 2011 à 14.00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011046195/755/25.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 38.919.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lectures des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011046209/755/18.

BNP Paribas Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 33.222.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 28 avril 2011 à 10.30 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011046196/755/25.

Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.997.

The Board of Directors convenes the Shareholders of STANHOPE Sicav to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on 27 April 2011 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorized Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2010
3. Allocation of results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorized Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax no.: +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bdl.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2011046201/755/20.

BNP Paribas Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Luxembourg, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 130.436.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Thursday 28TH April 2011 at 3.00 p.m., in the Premises of BNP Paribas Investment Partners S.A., located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and the report from the Company Auditor;

2. Approval of the accounts for the financial period closed as at December 31, 2010 and the appropriation of the results from the financial period;
3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011046198/755/26.

BNP Paribas Flexi II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 130.737.

—
The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Thursday 28th April 2011 at 10.00 a.m., in the Premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg S.A., located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2010 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011046200/755/25.

ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 109.355.

—
The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Wednesday 27th April 2011 at 10.00 a.m., in the Premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald - Hesperange, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the accounts for the financial period closed as at December 31, 2010 and the appropriation of the results from the financial period;
3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
4. Statutory appointments;

5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011046204/755/26.

BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26/04/2011 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31/12/2010
3. Affectation des résultats au 31/12/2010
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010
6. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011046213/19.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 26. April 2011 um 10 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Bericht des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2010
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Gewinnanteil
5. Satzungsgemäße Ernennungen
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxemburg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011048309/755/21.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 44.523.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 28 avril 2011 à 10.00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011046214/755/25.

Facara S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 43.839.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 avril 2011 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011047618/833/18.

BNP Paribas Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 86.176.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 28 avril 2011 à 11.30 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011046215/755/25.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.269.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011047615/755/25.

B.L.B. S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 55.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2011 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011047636/833/19.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de Eurizon Investment Sicav qui se tiendra le 26 avril 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du Conseil d'administration et du rapport du réviseur pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 ;
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Les actionnaires souhaitant être représentés lors de cette assemblée peuvent obtenir le formulaire de procuration auprès du même organisme.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011047619/755/23.

Mathur, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 26 avril 2011 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011047630/534/15.

Farki Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.260.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 26, 2011 at 5:00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011047622/795/16.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CB-Accent Lux qui se tiendra le 26 avril 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010;
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011;
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée devront déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de :

Pour le Luxembourg :

State Street Bank Luxembourg S.A.
49, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg

Pour la Suisse:

Cornèr Banca S.A.
Via Canova, 16
CH- 6901 Lugano

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011047616/755/28.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Sicav 2 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Dienstag, den 26. April 2011 um 10:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Oktober 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5)

Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011047625/755/33.

Balny S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.557.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2011 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011047624/833/18.

Lemke Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 111.614.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2011 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011047627/833/18.

Prosper Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.045.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 27 avril 2011 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat

6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011047631/755/25.

Noy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 105.270.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2011 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011047628/833/18.

UniEM Fernost, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011014801/11.

(110016855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Jaccar Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 103.405.

Notice of a meeting of bondholders is hereby given to the holders of the outstanding 1.405 convertible Bonds (the "Bondholders" and each individually the "Bondholder") issued on 21 January 2010, with ISIN Code: XS0478103293 and listed on the Open Market of the Frankfurt Stock Exchange

MEETING OF THE BONDHOLDERS

of the Company (the "Meeting") which shall be held on 26 April 2011 at 10.00 o'clock Central European Time (CET), at the Company's registered office 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg with the following Agenda:

WHEREAS the general meeting of the Bondholders held on 22 March 2011 decided, inter alia, to approve a loan amounting to EUR 240,000,000 (two hundred forty millions euro), (up to the maximum amount of EUR 280,000,000) to be granted by a consortium of banks for a 5 years maturity period and to be guaranteed by a collateral pledge of shares owned by Jaccar Holdings, including renunciation by the Bondholders to the benefit of the negative pledge of article 10.1 of the Conditions of Issue of the Bonds.

WHEREAS subsequent negotiations with the said consortium of banks have resulted in the finalization of the said loan amended as follows: A maximum principal amount of EUR 280,000,000 including a credit of EUR 270,000,000 (Tranche

A: EUR 250,000,000 and Tranche B: EUR 20,000,000) and a revolving facility of EUR 10,000,000 to be granted by the said consortium of banks, for a 6 years maturity period, and to be guaranteed by a collateral pledge of shares in Bourbon (ISIN FR0004548873) and CBO Territoria (ISIN FR0010193979) owned by Jaccar Holdings, (the "Loan").

Jaccar Holdings requests the Bondholders to confirm their approval on the Loan, as above described and to confirm their renunciation to the benefit of the negative pledge of article 10.1 of the Conditions of Issue of the Bonds as regards the pledges over shares in Bourbon and CBO Territoria to be granted to secure the Loan.

Agenda:

1. Approval of the conditions of the Loan of a maximum amount of EUR 280,000,000 including a credit of EUR 270,000,000 (Tranche A: EUR 250,000,000 and Tranche B: EUR 20,000,000) and a revolving facility of EUR 10,000,000 to be granted by a consortium of banks, for a 6 years maturity period, with repayment of the Loan (excluding the revolving facility) beginning after one year grace period followed by 5 years linear amortization and, as for the revolving facility, repayment of it at the end of the 6 years maturity period; the Loan to be guaranteed by a collateral pledge on shares in Bourbon (ISIN FR0004548873) and CBO Territoria (ISIN FR0010193979) owned by Jaccar Holdings.
2. Approval of the renunciation by the Bondholders to the benefit of the negative pledge of article 10.1 of the Conditions of Issue of the Bonds, as regards the collateral pledge of shares in Bourbon (ISIN FR0004548873) and CBO Territoria (ISIN FR0010193979) owned by Jaccar Holdings in guarantee of the Loan as above described.
3. Miscellaneous

All the Bonds are represented by a Global Note (the "Global Note"). The Global Note is presently held by a common depositary for Euroclear Bank SA N.V. ("Euroclear") and Clearstream Luxembourg, Société Anonyme ("Clearstream").

Each person (a "Bondholder") who is the owner of a particular amount of the Bonds, through Euroclear, Clearstream or their respective account holders with Euroclear or Clearstream (the "Accountholders") should be entitled to attend and to vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Bondholders may also allow their voting rights at the Meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The relevant proxy form may be obtained free of charge at the registered office of the Company or at the Bondholders' Agent's office, as set out below.

Any Bondholder wishing to attend and to vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Paying and Conversion/ Exchange Agent as defined in the Conditions of Issue, in respect of which he wishes to vote, and if applicable a confirmation of the respective Intermediary (broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or account holder) through which the respective Bondholder holds the Bonds within the Clearing Systems.

Any Bondholder not wishing to attend and to vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form and his voting certificate at the registered office of the Company.

Any Bondholder or proxyholder wishing to attend and vote at the Meeting must present at the beginning of the Meeting all requested documents in a form satisfactory to the Scrutineer of the Meeting evidencing the holding of the Bonds and among other the passport in order to verify the identity of the Bondholder or proxyholder and a valid up-to-date extract from the relevant commercial registry evidencing to powers of the representative of the Bondholder or evidencing that a proxy has been signed validly.

The expiration time shall be 14.30 CET of 22 April, 2011 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying and Conversion/Exchange Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of the Bonds, it shall not release the Bonds until either (i) the Meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying and Conversion/Exchange Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before time has been fixed for the Meeting.

Bondholders should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying and Conversion/Exchange Agent in accordance with the time frame set out in this Notice. Bondholders are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once the instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy have been given, the Bondholder's interest in the Bonds will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds until the conclusion of the Meeting or any adjourned meeting.

Confirmation of attendance to the Meeting in person or through a proxyholder, delivery of proxies must be effected by fax (or any permissible means) at the registered office of the Company with a copy to the Bondholder's Agent no later than 14.30 CET on 22 April 2011.

Any instructions to participate at the meeting or to vote by proxy given by a Bondholder will remain valid and effective for the adjourned meeting. Bondholders who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned meeting by following the same instructions as above.

For the purpose of this Notice "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours respectively including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying and Conversion/Exchange Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instruction is scheduled from 6 April 2011 to 22 April 2011.

Should the required quorum not be reached at this Meeting, the Bondholders are hereby already informed that a second meeting will be convened, which will be held on 16 May 2011.

Contacts

The Bondholders' Agent

Maître James Junker

Etude Junker

2, rue du Fort Wallis

L-2714 Luxembourg

Tél: (+352) 299 330 1

Fax: (+352) 299 330 50

e-mail: etude.junker@vo.lu

The Paying and Conversion/Exchange Agent

Société Générale Bank and Trust

11, avenue Emile Reuter

2420 Luxembourg

Att: Laurent Wauthier

Tel: +352 47 93 11 55 22

Fax: +352 24 15 75

e-mail: newissues.sgbtlux@sgss.socgen.com & evenements.sgbtlux@sgss.socgen.com

The Company

Jaccar Holdings

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Att. Pierre Lentz

Tel: +352 45 123 286

Fax: +352 45 123 201

e-mail: Pierre.Lentz@bdo.lu

Luxembourg 4 April 2011.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2011047635/534/112.

Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.271.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2011 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011047632/833/18.

Behemoth S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.657.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2011 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*Référence de publication: 2011047634/833/18.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, le 27 avril 2011 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011047637/534/17.

Fredifra- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 59.523.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 avril 2011 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*Référence de publication: 2011047643/833/18.

Walnut, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 51.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 avril 2011 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011047638/534/15.

Degroof Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.189.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011047639/755/24.

GNA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.481.

The shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on April 27, 2011 at 14.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Miscellaneous

The board of directors.

Référence de publication: 2011047641/534/15.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.586.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *April 26, 2011* at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2010
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors and auditor
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011048326/755/21.

ING Index Linked Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 67.912.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held before a notary at 2.30 p.m. on *26 April 2011* at the registered office of the Company (3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg) (the "Meeting") to consider and resolve upon the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Explanatory Memorandum to the Proposal for the Mergers of ING Index Linked Fund and ING (L) drawn up in accordance with Article 265 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law").
2. Approval of the report of the independent auditor drawn up in accordance with Article 266 (1) of the Law.
3. Acknowledgement of the accomplishment of all formalities prescribed in Article 267 of the Law.
4. Approval of the Merger Proposal as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").
5. Approval of the merger between ING Index Linked Fund, Société d'Investissement à Capital Variable, with registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B67.912 as the Absorbed Company and ING (L), Société d'Investissement à Capital Variable, with registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 44.873 as the Absorbing Company.
The absorption of ING Index Linked Fund into ING (L) shall be effected by absorbing:
 - ING Index Linked Fund - ING Continuous Click Fund Euro - P Cap Euro (LU0096047401) into ING (L) Index Linked Fund Continuous Click Fund Euro - P Cap Euro (LU0546913194);
 - ING Index Linked Fund - Protected Mix 70- P Cap Euro (LU0110815254) into ING (L) Index Linked Fund Protected Mix 70 - P Cap Euro (LU0546913277);
 - ING Index Linked Fund - Protected Mix 80 - P Cap Euro (LU 0110816229) into ING (L) Index Linked Fund Protected Mix 80 - P Cap Euro (LU0546913434);
 - ING Index Linked Fund - Protected Mix 90 - P Cap Euro (LU 0110817979) into ING (L) Index Linked Fund Protected Mix 90 - P Cap Euro (LU0546913608).

With effect on 27 May 2011 or as soon as possible thereafter (the "Effective Date"), the applicable exchange ratio between the shares of ING Index Linked Fund and the new shares of ING (L) shall be determined on the basis of the Net Asset Value of the respective sub-funds/share classes of ING Index Linked Fund and ING (L), as outlined in the merger documentation.

6. Dissolution without liquidation of ING Index Linked Fund and subsequent cancellation of all the outstanding shares inscribed in the books of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. at the date of the merger which will be replaced by P Cap Euro shares of the respective sub-funds of ING (L) as outlined in the merger documentation.
7. Discharge of the members of the Board of Directors of ING Index Linked Fund and determination of the place where the books and records of ING Index Linked Fund will be kept for a period of five years.
8. Effectiveness of the merger.

The Meeting will validly deliberate on the agenda only if at least 50% of the issued share capital of the Company is present or represented. The related resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

If the quorum is not reached, another extraordinary general meeting shall be convened. The second Extraordinary General Meeting shall validly deliberate no matter how much capital is present or represented.

A copy of the merger documentation (the merger proposal, the explanatory memorandum, the reports of the independent auditors) is available at the registered office of the Company. Certain additional documents (including proxies) are available at the registered office of the Company, in accordance with applicable law.

The costs relating to the merger will be borne by the management company of the Company.

The shareholders on record at the date of the Meeting are entitled to vote or give proxies.

Dissolution proceeds that are not payable to shareholders due to, inter alia, non-availability of the shareholder at its registered address or incorrect bank account details will be transferred to the Caisse de Consignation within six months following the date of the decision to dissolve ING Index Linked Fund.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case they cannot attend the Meeting, they are kindly asked to fill in and sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department of ING Investment Management Luxembourg S.A., at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, until 20 April 2011 at the latest by fax (fax number: ((+352) 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

New subscriptions, exchanges and redemptions into the sub-funds of the Company shall be suspended as of 3.30pm on 25 May 2011. Shareholders are hereby informed that in relation to the intended merger, the Board of Directors of the Company may be required to deviate from the Company's Sub-Fund's investment policy or from concentration rules in accordance with the provisions of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investments.

Shareholders of the Company who do not agree with the merger proposal are authorised - upon written request to be delivered to the Company or the registrar and transfer agent of the Company - to redeem their shares free of any redemption fees or charges within a period of 30 calendar days prior to the Effective Date (as described in the merger proposal published in Luxembourg's official gazette, Mémorial C on 22 March 2011). The shares of any shareholder of the Company inscribed in the records of the Custodian at the effective date of the merger who does not request the free redemption of his shares during this period will, by default, be exchanged for P Cap Euro of the relevant sub-fund of ING (L).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011048305/755/73.

UniEM Fernost, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Januar 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011014802/11.

(110016856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Sapeurs-Pompiers du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Rumelange a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Rumelange,
R.C.S. Luxembourg F 8.642.

STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs (ordre alphabétique):

1) GROEBER Jeff, né le 21.08.1972 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3728 RUMELANGE, Cité Hierzesprong 47, nationalité luxembourgeoise, salarié.

2) HUMBERT Armand, né le 20.08.1968 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3716 RUMELANGE, rue de la Croix 8, nationalité luxembourgeoise, salarié.

3) KRIER Gilles, né le 13.02.1990 à Niederkom, domicilié à L-3734 RUMELANGE, rue de la Fenderie 26, nationalité luxembourgeoise, salarié.

4) MORCINEK Sven, né le 29.05.1990 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3750 RUMELANGE, rue Michel Rodange 2A, nationalité luxembourgeoise, salarié.

5) PAULY Alain, né le 28.11.1969 à Esch-sur-Alzette, domicilié à F-57840 OTTANGE (FRANCE), Val de Kayl 12, nationalité luxembourgeoise, salarié.

6) RISSE Claude, né le 15.01.1966 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3733 RUMELANGE, Cité Kiirchberg 11, nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire.

7) RISSE Tatjana, née le 09.01.1991 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3733 RUMELANGE, Cité Kiirchberg 66, nationalité luxembourgeoise, étudiante.

8) SKOPOSKI Alex, né le 04.01.1959 à Rumelange, domicilié à L-3712 RUMELANGE, rue des Artisans 53, nationalité luxembourgeoise, salarié.

9) ZIMMERMANN Ben, né le 01.10.1985 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3752 RUMELANGE, rue St Sébastien 16A, nationalité luxembourgeoise, salarié.

10) ZIMMERMANN Pascal, né le 29.03.1971 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3730 RUMELANGE, Grand-Rue 54, nationalité luxembourgeoise, salarié

11) ZIMMERMANN Pol, né le 02.10.1988 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-3789 TETANGE, rue de la Tannerie 14, nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire,

et ceux qui seront admis par la suite, une association sans but lucratif est créée, régiee par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (ci-après la «loi du 21 avril 1928») ainsi que celles de la loi modifiée du 21 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (ci-après la «loi du 19 décembre 2002») et pour le surplus la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après «la loi du 10 août 1915»).

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . L'association est constituée sous le nom de "Sapeurs-Pompiers du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Rumelange a.s.b.l."/"Pompjeeë Stad Rëmeleng Vereenegung ouni Gewennzweck", désignée ci-après par les termes "l'association".

Art. 2. Le siège social est établi à Rumelange.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association est neutre du point de vue politique et confessionnel.

Art. 5. L'association a pour objet:

- 1. de soutenir le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Rumelange sous quelque forme que ce soit
- 2. de collaborer avec des associations similaires
- 3. de soigner l'amitié entre les membres sous quelque forme que ce soit
- 4. de participer aux manifestations sportives, culturelles ou autres organisés par la Ville de Rumelange respectivement d'autres associations.

A ces fins l'association pourra effectuer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des susdits objets.

Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation

Art. 6. L'association se compose de membres actifs dont leur nombre est illimité, mais ne peut pas être inférieur à trois.

Art. 7. L'association peut avoir des membres d'honneur et des membres donateurs. Ces membres n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales.

Art. 8. Toute personne physique peut devenir membre actif de l'association sous condition de souscrire aux présents statuts et de payer la cotisation annuelle. Seuls les membres du corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Rumelange sont libérés de l'obligation de paiement de ladite cotisation.

Art. 9. L'intéressé doit soumettre sa demande d'admission par écrit au conseil d'administration, suivi d'un extrait du casier judiciaire ou d'un certificat de moralité, les deux datant de moins de deux mois à la date de la demande.

Le cas échéant où le demandeur n'a pas atteint l'âge de 18 ans, une autorisation écrite de son représentant légal doit être produite lors de la demande d'admission du mineur.

L'admission de l'intéressé se fait avec l'accord majoritaire du conseil d'administration. Toute demande refusée par le conseil d'administration sera communiquée par écrit au requérant sans précision de raison du rejet.

Art. 10. La qualité de membre se perd:

- 1. Par la démission. Tout membre actif peut démissionner en adressant sa démission écrite au conseil d'administration.
- 2. Par exclusion. Le conseil d'administration a le droit de prononcer la suspension de tout membre qui ne respecte pas les objets et les règlements de l'association ou qui a commis une faute grave.

L'exclusion définitive sera prononcée par l'assemblée générale. L'exclusion ou la suspension doivent être communiquées par écrit à la personne concernée. La notion de faute grave est à préciser par le conseil d'administration. Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours devant le conseil d'administration.

- 3. Par décès.

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire détermine la cotisation annuelle, qui ne peut dépasser 100 Euros. Cette cotisation doit être payée dans les deux mois qui suivent l'assemblée générale au plus tard.

Art. 12. Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées. Tout matériel et équipement éventuellement mis à sa disposition par l'association, doivent être restitués dans la quinzaine au plus tard dans un état convenable et approprié. En cas de décès du membre, ses héritiers s'obligent à satisfaire ces revendications.

Titre III. Administration et assemblée générale

Art. 13. L'association est administrée par le conseil d'administration, respectivement par l'assemblée générale.

Art. 14. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales.

Cette convocation sera faite par le président du conseil d'administration et sera envoyée aux membres actifs par avis postal quinze jours au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des voix présentes.

Art. 15. Le conseil d'administration fixe chaque année avant fin mars la date de l'assemblée générale ordinaire. La convocation sera faite par le président du conseil d'administration et sera envoyée aux membres actifs par avis postal quinze jours au moins à l'avance.

Le trésorier ou celui qui le remplace informe l'assemblée sur les comptes, les recettes et les dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé.

Art. 16. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les art. 7 et 8 de la loi du 21 janvier 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 17. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des rapports du conseil d'administration et des comptes;
- d) la fixation des cotisations annuelles;
- e) la décharge de la gestion des administrateurs;
- f) la désignation des deux ou trois reviseurs de caisse, non-membres du conseil d'administration;
- g) l'exclusion d'un membre de l'association;
- h) la dissolution de l'association.

Art. 18. L'assemblée générale se réunit en session extraordinaire:

- Lorsque le conseil d'administration le juge nécessaire
- Lorsque la majorité des membres élus du conseil d'administration est démissionnaire.

Pour statuer sur des problèmes éminents dans l'exercice de l'association.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le président et le secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés peuvent en prendre connaissance.

Art. 20. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au moins et 15 membres au plus. Les membres du conseil d'administration sont le président, le secrétaire, le trésorier, deux vice-présidents, trois représentants du corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Rumelange et les membres ordinaires.

Les membres du conseil d'administration sont désignés toutes les quatre années par moitié:

A: Président, Trésorier, 50% des membres ordinaires

B: Deux Vice-présidents, Secrétaire, 50% des membres ordinaires

par l'assemblée générale en session ordinaire par vote secret.

Les trois représentants du corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Rumelange sont proposés toutes les quatre années par moitié par les membres du corps des sapeurs-pompiers.

Toutes les candidatures sont à adresser au président de l'association, celle du président est à adresser à un vice-président au moins 48 heures avant l'assemblée ordinaire.

Pour les postes du président, vice-président, secrétaire et trésorier les candidats doivent être membre du corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Rumelange d'une durée de 5 ans au moins.

Le cas échéant où un candidat ne remplit pas les conditions ci-dessus, une dispense explicite peut lui être accordée par le conseil d'administration.

Art. 21. Le conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 22. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de la majorité des membres du conseil d'administration. Le président dirige les séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par un des deux vice-présidents ou par le membre du conseil d'administration le plus ancien en rang. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 23. Les fonctions des membres au conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser ses membres des frais occasionnés par leurs activités.

Art. 24. Dans les limites des présents statuts et de la loi sur les associations sans but lucratif, le Conseil d'administration;

a) est muni des pouvoirs les plus étendus dans la réalisation des objectifs de l'association et des décisions de l'Assemblée Générale;

b) veille à la stricte observation des statuts et au bon fonctionnement de l'association;

c) peut prendre toute mesure s'imposant dans l'intérêt de l'association et déterminer notamment les normes concernant la discipline des membres de l'association;

d) se prononce sur l'admission de nouveaux membres;

e) arrête l'ordre du jour des réunions convoquées;

e) peut établir des règlements internes relatifs au bon déroulement et fonctionnement de l'association.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par le conseil d'administration en fonction. L'actif net est attribué au fonds social de la commune de Rumelange.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations sans but lucratif.

Ainsi fait à Rumelange, en exemplaire unique, le 12 février 2011 par les membres fondateurs.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011027125/156.

(110032102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Ganador, Fonds Commun de Placement.

R.C.S. Luxembourg B 82.112.

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds "GANADOR" (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds "GANADOR - Ataraxia" mit Wirkung zum 04.04.2011 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. März 2011.
Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.
Verwaltungsgesellschaft / Depotbank
Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2011036675/17.

(110040040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Ganador, Fonds Commun de Placement.

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Umbrellafonds "GANADOR" (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds "GANADOR - Corporate Alpha" mit Wirkung zum 04.04.2011 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. März 2011.
Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.
Verwaltungsgesellschaft / Depotbank
Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2011036676/16.

(110040042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Newport Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 69.308.

Sipalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.925.

PROJET DE FUSION DE LA SOCIÉTÉ NEWPORT INVESTMENTS S.A. PAR ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ SIPALUX S.A. SPF

Les conseils d'administration de la société anonyme NEWPORT INVESTMENTS S.A. (ci-après désignée la "Société Absorbante") et de la société anonyme SIPALUX S.A., SPF (ci-après désignée la "Société Absorbée") ont décidé de soumettre le présent projet de fusion établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après désignée la "Loi") à leurs assemblées générales des actionnaires, et ce conformément aux dispositions de l'article 263 de la Loi.

Dans le cadre du présent projet de fusion, la Société Absorbante est dûment représentée par deux de ses administrateurs actuellement en fonction, à savoir, Monsieur Christian DUMOLIN et la société S.G.A. SERVICES S.A., représentée par Sophie Champenois.

La Société Absorbée est quant à elle dûment représentée par deux de ses administrateurs actuellement en fonction, à savoir la société FMS SERVICES S.A., représentée par Hugues Dumont et Monsieur Norbert SCHMITZ.

I. Description de la fusion

Considérant que les conseils d'administration des sociétés précitées ont pris l'initiative de proposer une fusion ayant pour effet la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société SIPALUX S.A., SPF (Société Absorbée), à la société NEWPORT INVESTMENTS S.A. (Société Absorbante) et ce, conformément aux dispositions de l'article 257 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après désignée la Loi) et plus particulièrement des articles 261 à 276 de la Loi relatifs à l'opération de fusion par absorption, lesdits conseils d'administration s'engagent réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et établissent, par la présente, le projet de fusion qui sera soumis à l'approbation des assemblées respectives des actionnaires des deux (2) sociétés ayant décidé de fusionner.

Au terme de l'opération envisagée, la Société Absorbante se verra transférer, activement et passivement, l'intégralité du patrimoine de la Société Absorbée.

II. Mentions prévues a l'article 261 (2) de la loi

1. Renseignements généraux relatifs aux sociétés concernées par la fusion.

1.1. La Société Absorbante

La société anonyme NEWPORT INVESTMENTS S.A. a son siège social au 1, rue Pletzer, Centre Helfent, à L-8080 Bertrange, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69 308 et a été constituée par un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Hesperange, en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 22 juin 1999.

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire Camille Mines de résidence à Capellen en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2097 du 24 octobre 2009.

L'objet social de la Société Absorbante est le suivant: "La Société a pour objet d'accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

Le capital social de la Société Absorbante est de € 32.500,- (trente-deux mille cinq cents Euros) et est représenté par 12 (douze) actions de type A et 1 (une) action de type B d'une valeur nominale de € 2.500,- (deux mille cinq cents Euros) chacune.

La valeur intrinsèque de la Société Absorbante au 31.12.2010 est estimée à € 323.463.446,23 (trois cent vingt-trois millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent quarante-six euros et vingt-trois cents).

1.2. La Société Absorbée

La société anonyme SIPALUX S.A., SPF, ayant son siège social au 3, Avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.925 et a été constituée par un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 octobre 1983, publié au Mémorial C numéro 354 du 1^{er} décembre 1983.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire Francis Kessler, en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 195 du 1^{er} février 2011.

L'objet social de la Société Absorbée est le suivant: "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes".

Le capital social de la Société Absorbée est de € 6.198.000,- (six millions cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros) représentée par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

La valeur intrinsèque de la Société Absorbée au 31.12.2010 est estimée à € 16.637.121,68 (seize millions six cent trente-sept mille cent vingt-et-un euros et soixante-huit cents) arrondie pour les besoins de la fusion à € 16.637.500,- (seize millions six cent trente-sept mille cinq cents euros) et ce, sur base des comptes annuels disponibles au 31.12.2010.

2. Rapport d'échange des actions et le cas échéant montant de la soulte (art. 261 (2) b) de la Loi). Le rapport d'échange des actions s'établira comme suit sur base de situations comptables arrêtées au 31.12.2010:

2.1 Société Absorbée

(a) La valeur de l'actif net (tenant compte des plus-values latentes) de la Société Absorbée est évalué à € 16.637.121,68 (seize millions six cent trente-sept mille cent vingt-et-un euros et soixante-huit cents) arrondi pour les besoins des calculs à € 16.637.500,- (seize millions six cent trente-sept mille cinq cents euros).

(b) Le capital social de la Société Absorbée est composé de 250.000 (deux cent cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale (pair comptable arrondi à EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents).

(c) La valeur intrinsèque d'une action est dès lors de EUR 66,55 (soixante-six euros et cinquante-cinq cents)

2.2 Société Absorbante

(a) La valeur de l'actif net (tenant compte des plus-values latentes) de la Société Absorbante est évalué à € 323.463.446,23 (trois cent vingt-trois millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent quarante-six euros et vingt trois cents).

(b) Le capital social de la Société Absorbée est composé de 12 (douze) actions de type A d'une valeur nominale de € 2.500,- (deux mille cinq cent euros) chacune et d'une action de type B d'une valeur nominale également de € 2.500,- (deux mille cinq cent euros). La valeur intrinsèque de l'action de type B a été fixée à € 4.785,81 (quatre mille sept cent quatre vingt-cinq euros et quatre vingt-un cents) de sorte que la valeur intrinsèque totale restante pour les douze actions de type A est de 323.458.660,42 (trois cent vingt-trois millions quatre cent cinquante-huit six cent soixante euros et quarante-deux cents).

(c) La valeur intrinsèque d'une action de type A est dès lors de € 26.954.888,37 (vingt-six millions neuf cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit euros et trente-sept cents). Au vu de la valeur intrinsèque très élevée de chacune des douze actions de type A,, il sera décidé préalablement à la fusion de remplacer les 12 (douze) actions de type A par 120.000.000 (cent vingt millions) d'actions nouvelles de type A et l'action de type B par 10.000.000 (dix millions) d'actions nouvelles de type B. La valeur intrinsèque d'une action de type A passera dès lors à EUR 2,70 (deux euros soixante-dix) par action.

2.3 Rémunération de cet apport

Il sera créé 6.162.037 (six millions cent soixante deux mille et trente-sept) actions nouvelles de type A de la Société Absorbante par voie d'une augmentation de capital à concurrence de 16.637.500,- (seize millions six cent trente-sept mille cinq cents) euros pour le porter de son montant actuel de 32.500 (trente deux mille cinq cents) euros à un montant de 16.670.000 (seize millions six cent soixante-dix mille) euros représenté par 126.162.037 (cent vingt-six millions cent soixante-deux mille trente-sept) actions sans désignation de valeur nominale.

Aucune soulte ne sera versée aux actionnaires de la Société Absorbée.

Lesdites actions nouvelles à émettre donneront aux actionnaires les mêmes droits que les actions existantes de type A.

Les actions nouvelles de la Société Absorbante donnent droit aux résultats à compter du 30 juin 2011.

L'article 5 des statuts de la Société Absorbante sera, en conséquence, modifié pour être mis en concordance avec l'augmentation de capital.

3. Modalités de remise des actions ou parts de la Société Absorbante (art. 261 (2) c) de la Loi). Les nouvelles actions créées dans la Société Absorbante seront inscrites au nom des actionnaires de la Société Absorbée dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante.

Les actions de la Société Absorbée seront ensuite annulées.

La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi.

Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

4. Date à partir de laquelle les actions de la Société Absorbante donneront droit à la participation aux bénéfices (art. 261 (2) d) de la Loi). Les actions nouvelles de la Société Absorbante donnent droit aux résultats dans ladite société à compter du 30 juin 2011.

5. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante (art. 261 (2) e) de la Loi). Les opérations de la Société Absorbée seront du point de vue comptable considérées comme accomplies pour compte de la Société Absorbante à compter du 30 juin 2011.

6. Droits assurés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard (art. 261 (2) f) de la Loi). Toutes les actions formant le capital de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celle-ci. Il n'y a pas lieu de créer dans la Société Absorbante des actions conférant des droits spéciaux.

7. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi (réviseurs d'entreprises), aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent (art. 261 (2) g) de la Loi). Aucun avantage particulier n'est accordé aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

8. Autres effets de la fusion.

8.1. Sort des mandats dans la Société Absorbée

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prennent fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

8.2. Sort des mandats dans la Société Absorbante

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ne seront pas affectés par la fusion.

III. Mentions complémentaires

1. Le coût de l'opération de fusion sera supporté, comme suit:

1.1. Dans l'hypothèse où le présent projet de fusion ne serait pas réalisé, les frais y afférents seront supportés par moitié par la Société Absorbante et par la Société Absorbée.

1.2. Dans l'hypothèse où le présent projet de fusion serait approuvé, tous les frais générés par cette fusion seront supportés par la Société Absorbante.

2. Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion de la manière telle que présentée ci-avant, sous réserve de l'approbation de ce projet par l'assemblée générale des actionnaires des deux sociétés, en respectant les prescriptions légales visées aux articles 261 et suivants de la Loi et les dispositions statutaires des Sociétés Absorbantes et Absorbées.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Les soussignés se communiqueront toutes informations utiles de même qu'aux actionnaires de la manière prescrite par la Loi. Les actionnaires de la Société Absorbée et les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires du projet de fusion, des comptes annuels, des états comptables arrêtés au 31.12.2010 ainsi que des rapports de gestion tels que déterminés à l'article 267 de la Loi.

Les éléments et données échangés dans le cadre de ce projet sont confidentiels.

3. Le présent texte est établi le 28 mars 2011 à Luxembourg, en original, chaque version étant équivalente, aux fins d'être déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante appelées à se prononcer sur le présent projet de fusion, conformément aux articles 262 et 9 de la Loi. Il est entendu que les conseils d'administration feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que la date de cette approbation puisse avoir lieu avant le 30 juin 2011.

4. Les Sociétés Absorbante et Absorbée donnent pouvoir à Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890 pour effectuer le dépôt et la publication du présent projet de scission.

Pour la Société Absorbée / Pour la Société Absorbante

SIPALUX S.A., SPF / NEWPORT INVESTMENTS S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A

Administrateur représentée par Hugues Dumont / Administrateur représentée par Sophie Champenois

Norbert Schmitz / Christian Dumolin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011050116/178.

(110055642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Ternium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Ancienne adress:

46a, Avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Nouvelle adress:

29, Avenue de la Porte Neuve

L-2227 Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Référence de publication: 2011047750/15.

(110052795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

UniGarantTop: Europa, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011041823/11.

(110046691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Würzburg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 38.857.

Mode et Textile, Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.301.

Grax Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.576.

Im Jahre zweitausendelf, den achtundzwanzigsten März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

1) Herr René FALTZ, Rechtsanwalt, berufsansässig in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

hier handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der Aktiengesellschaft "WÜRZBURG HOLDING S.A.", mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 38857;

2) Herr Laurent BARNICH, directeur de sociétés, berufsansässig in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, hier handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter folgenden Gesellschaften:

- der Aktiengesellschaft "MODE ET TEXTILE, DEVELOPPEMENT S.A.", mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 63301, und

- der Aktiengesellschaft "GRAX TRADING S.A.", mit... in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 39576.

Die Erschienenen handeln aufgrund von Vollmachten der drei vorgenannten Gesellschaften, erteilt durch Beschlüsse der jeweiligen Verwaltungsräte vom 25. Februar 2011, welche nach "ne varietur" Zeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar zum Zwecke der Registrierung der vorliegenden Urkunde beigegeben bleiben.

Die Erschienenen ersuchen den Notar gemäß der Artikel 261, 262 und 271 (1) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner derzeit gültigen Fassung (nachfolgend das "Gesellschaftsgesetz") zu beurkunden, dass die Verwaltungsräte der drei zu verschmelzenden Gesellschaften in Übereinstimmung mit den Artikeln 261 in Verbindung mit 278 des Gesellschaftsgesetzes gemeinsam den nachfolgenden Verschmelzungsplan (hiemach der "Verschmelzungsplan") aufgestellt haben:

VERSCHMELZUNGSPLAN

A. Präambel

I) Die Aktiengesellschaft "WÜRZBURG HOLDING S.A." (nachfolgend die "Aufnehmende Gesellschaft") ist eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit dem damaligen Amtssitz in Remich, am 16. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 213 vom 21. Mai 1992,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 25. Februar 2011, derzeit noch nicht im Amtsblatt des Großherzogtum Luxemburg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, veröffentlicht;

II) Die Aktiengesellschaft "MODE ET TEXTILE, DEVELOPPEMENT S.A." (nachfolgend die "Untergehende Gesellschaft 1") ist eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 16. Februar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 376 vom 25. Mai 1998,

und deren Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt wurde, gemäß Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 1. September 2000, ein Auszug dieser Beschlussfassung ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 102 vom 9. Februar 2001 veröffentlicht worden;

III) Die Aktiengesellschaft "GRAX TRADING S.A." (nachfolgend die "Untergehende Gesellschaft 2") ist eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit dem

damaligen Amtssitz in Remich, am 21. Februar 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 328 vom 31. Juli 1992,

und deren Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt wurde, gemäß Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 1. September 2000, ein Auszug dieser Beschlussfassung ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 115 vom 15. Februar 2001 veröffentlicht worden.

IV) Die beiden untergehenden Gesellschaften werden zusammen im Folgenden als die "Untergehenden Gesellschaften" bezeichnet.

V) Sämtlich Gesellschaften sind im Folgenden als die "Verschmelzenden Gesellschaften" bezeichnet.

VI) Die Aufnehmende Gesellschaft ist der alleinige Aktionär und Inhaber sämtlicher Aktien der Untergehenden Gesellschaften.

VII) Es ist beabsichtigt, eine Verschmelzung der drei vorgenannten Gesellschaften durchzuführen und zwar im vereinfachten Verfahren gemäß Artikel 278 bis 280 sowie Artikel 261 ff. des Gesellschaftsgesetzes.

Die Verschmelzung erfolgt in der Weise, dass den Untergehenden Gesellschaften sämtliche Aktiva und Passiva auf die Aufnehmende Gesellschaft übertragen. Im Anschluss an diese Übertragung der Aktiva und Passiva werden die Untergehenden Gesellschaften aufgelöst, ohne dass es einer Liquidation bedarf.

VIII) Im Rahmen der unter Punkt VII beschriebenen Verschmelzung und im Einklang mit Artikel 278 in Verbindung mit 261 (1) des Gesellschaftsgesetzes haben die Verwaltungsräte der Gesellschaften gemeinsam den vorliegenden Verschmelzungsplan aufgestellt.

Der Verschmelzungsplan genügt den in Artikel 278 in Verbindung mit 261 (2) des Gesellschaftsgesetzes enthaltenen Mindestanforderungen.

B. Vereinbarung

I. Sämtliche Aktiva der Untergehenden Gesellschaften werden auf die Aufnehmende Gesellschaft übertragen und sämtliche Verpflichtungen der Untergehenden Gesellschaften von der aufnehmenden Gesellschaft übernommen.

II. Die Untergehenden Gesellschaften werden aufgelöst und alle Aktien der Untergehenden Gesellschaften werden annulliert.

III. Die Verschmelzung wird zwischen den Parteien einen Monat nach Veröffentlichung des Verschmelzungsplanes im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in Übereinstimmung mit Artikel 9 des Gesellschaftsgesetzes, wirksam.

IV. Der Zeitpunkt der Wirksamkeit der Verschmelzung aus buchhalterischer Sicht wird auf den 1. Januar 2011 bestimmt, sodass die Geschäftstätigkeit der Untergehenden Gesellschaften aus buchhalterischer Sicht ab dem 1. Januar 2011 als für Rechnung der Aufnehmenden Gesellschaft ausgeführt gilt.

V. Es bestehen keine Sonderrechte, die die Aufnehmende Gesellschaft an Aktionäre oder an sonstige Inhaber von Titeln, außer Aktien, gewährt hätte.

VI. Es werden keine besonderen Vorteile im Sinne von Artikel 261 (2) g) des Gesellschaftsgesetzes an Sachverständige im Sinne von Artikel 266 des Gesellschaftsgesetzes noch an Verwaltungsratsmitglieder oder Abschlussprüfer gewährt.

VII. Der Verschmelzungsplan steht den Aktionären der zu Verschmelzenden Gesellschaften mindestens einen Monat vor Wirksamwerden der Verschmelzung am jeweiligen Sitz der Gesellschaft zur Einsicht zur Verfügung und zwar zusammen mit den Jahresabschlüssen der Untergehenden Gesellschaften zum 31. Dezember 2008, 31. Dezember 2009 und 31. Dezember 2010 und den diesbezüglichen Jahresberichten des Verwaltungsrates.

VIII. Ein Aktionär oder mehrere Aktionäre, die mindestens über 5% des Aktienkapitals der Aufnehmenden Gesellschaft verfügen, haben das Recht, innerhalb eines Zeitraumes von einem Monat vor dem Wirksamwerden der Verschmelzung zwischen den Parteien, die Einberufung einer Hauptversammlung der Aufnehmenden Gesellschaft zu verlangen, die über die Genehmigung des Verschmelzungsplanes entscheiden muss. Die Versammlung muss so einberufen werden, dass sie innerhalb eines Monats ab dem Antrag des Aktionärs/der Aktionäre abgehalten werden kann.

IX. Bücher und Unterlagen der Untergehenden Gesellschaften werden am Sitz der Aufnehmenden Gesellschaft für die gesamte gesetzlich erforderliche Zeit gehalten.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar attestiert die Existenz und die Rechtmäßigkeit des vorliegenden Verschmelzungsplanes und die Erfüllung aller sonstigen der Gesellschaft obliegenden Formalitäten und Rechtsakte und zwar gemäß der Bestimmung von Artikel 271 (2) des Gesellschaftsgesetzes.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: R. FALTZ, L. BARNICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2011. LAC/2011/14725. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

C. WERSANDT

Référence de publication: 2011047919/110.

(110053178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

House International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.947.

Danic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.048.

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Certifie que:

Suivant projet de fusion notarié du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 130 du 22 janvier 2011, la société anonyme HOUSE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.947, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2453 du 13 novembre 2010 («la Société Absorbante») a projeté d'absorber, par voie de fusion, la société à responsabilité limitée DANIC Sàrl, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.048, constituée suivant un acte reçu le 15 octobre 2009 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2296 du 24 novembre 2009 ("la Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion a pris effet le 23 février 2011.

Aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées;
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2011048082/38.

(110053637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

UniGarantTop: Europa V, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011041824/11.

(110046692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

**Caelia Investment S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Caelia Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 150.661.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Lionel Arick David LEBRATI, company manager, residing professionally in IL-63907 Tel Aviv, Mendell Moher Sfarim 4/10 (Israel),

here represented by Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, professionally residing in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "CAELIA INVESTMENT S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 150661, has been incorporated by deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 24, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 348 of the 17th of February 2010,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on April 22, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1191 of the 8th of June 2010;

- That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Shareholder") of the Company and that he has taken, through his mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the one hundred and forty thousand three hundred and sixty-eight (140,368) representative shares of the share capital.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the corporate capital to the extent of three million two hundred and nine thousand and two hundred Euros (3,209,200.-EUR) in order to reduce its present amount from three million five hundred and nine thousand and two hundred Euros (3,509,200.-EUR) to three hundred thousand Euros (300,000.-EUR), without cancellation of shares, but by the decrease of the par value of each of the shares.

Third resolution

The Sole Shareholder states that the above mentioned capital decrease is realized as follows:

- by the absorption of the cumulated losses of the Company amounting one hundred thirty-two thousand one hundred thirty-three point twenty-four Euros (132,133.24 EUR);

- by the reimbursement of the amount of three million and seventy-seven thousand and sixty-six point seventy-six Euros (3,077,066.76 EUR) to the Sole Shareholder.

All powers are conferred to the manager in order to implement the necessary bookkeeping amendments and the Sole Shareholder's reimbursement.

REIMBURSEMENT DELAY: The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to replace the one hundred and forty thousand three hundred and sixty-eight (140,368) shares without a designation of the nominal value by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (25.-EUR) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to transform the Company, with effect on today's date, into a family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial" – "SPF").

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend articles 1, 2, 4, 6 and 19 of the bylaws in order to give them the following wordings:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company), qualified as family wealth management company in the sense of the dispositions of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") (hereafter the SPF-Law) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

" **Art. 2.** The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF-Law concerning the creation of a family wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF-Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorised to hold a participating interest in other companies unless it does not involve itself in the management of such companies.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions."

" **Art. 4.** The Company exists under the name of "CAELIA INVESTMENT S.à r.l., SPF"."

" **Art. 6.** The corporate capital is set at three hundred thousand Euros (300,000.-EUR) represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (25.-EUR) each, fully paid-up.

The shares are held by investors, which are more precisely defined hereafter.

Is considered as an eligible investor within the meaning of the SPF-Law:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private wealth or
 - b) a wealth management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals,
- or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law."

" **Art. 19.** All matters, which are not governed by these Articles, are governed by the dispositions of the Law and the SPF-Law."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand one hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Lionel Arick David LEBRATI, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à IL-63907 Tel Aviv, Mendell Moher Sfarim 4/10 (Israël),

ici représenté par Monsieur Luco DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "CAELIA INVESTMENT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150661, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 17 février 2010,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1191 du 8 juin 2010.

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des cent quarante mille trois cent soixante-huit (140.368) parts sociales représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social à hauteur de trois millions deux cent neuf mille et deux cents euros (3.209.200,-EUR) pour le ramener de son montant actuel de trois millions cinq cent neuf mille et deux cents euros (3.509.200,-EUR) à trois cent mille euros (300.000,-EUR), sans annulation de parts sociales, mais par la réduction du pair comptable de chacune des parts sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique constate que la réduction de capital mentionnée ci-dessus est réalisée comme suit:

- par l'absorption des pertes cumulées de la Société d'un montant de cent trente-deux mille cent trente-trois virgule vingt-quatre euros (132.133,24 EUR);

- par le remboursement du montant de trois millions soixante-dix-sept mille et soixante-six virgule soixante-seize euros (3.077.066,76 EUR) à l'Associé Unique.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement à l'Associé Unique.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de remplacer les cent quarante mille trois cent soixante-huit (140.368) parts sociales sans désignation de valeur nominale par douze mille (12.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transformer la Société, avec effet en date de ce jour, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les articles 1, 2, 4, 6 et 19 afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 1^{er}** . Il existe société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") (ci-après la Loi SPF) qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

" **Art. 2.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

" **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de "CAELIA INVESTMENT S.à r.l., SPF"."

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,-EUR) représenté par douze mille (12.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi."

" **Art. 19.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049192/198.

(110055029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

UniOpti4, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. März 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011042484/11.

(110047244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

ING (L) Renta Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 83.077.

ING (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

L'an deux mille onze, le sept avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

I) ING (L) Renta Fund II, une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.077 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg,

représentée par Madame Elise VALENTIN, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 30 mars 2011,

la "société absorbée",

II) ING (L), une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.873 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg,

représentée par Madame Elise VALENTIN prénommée,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 30 mars 2011,

la "société absorbante",

Lesquelles sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord le Conseil d'Administration de ENG (L) Renta Fund II et le Conseil d'Administration de ING (L) afin de réaliser la fusion entre les deux sociétés, lequel projet de fusion est conçu comme suit:

I. Désignation des Sociétés qui fusionnent

ING (L) Renta Fund II est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (Partie I de la loi du 20 décembre 2002), avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 674 du 24 août 2001. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1402 du 20 juillet 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.077.

ING (L) est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (Partie I de la loi du 20 décembre 2002), avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Reginald Neuman de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil C numéro 467 du 9 octobre 1993, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 29 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil C numéro 2720 du 11 décembre 2010, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 44873.

ING (L) Renta Fund II et ING (L) ont pour administration centrale ING Investment Management Luxembourg SA, avec siège social siège au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg et pour banque dépositaire et service financier Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. avec siège social siège au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

ING (L) comprend, entre autres, les compartiments suivants, dont les objectifs et politiques d'investissement sont décrits dans le prospectus de ING (L) d'avril 2011.

- ING (L) - Renta Fund - Australian Dollar - P Dis AUD;
- ING (L) - Renta Fund - Australian Dollar - P Cap AUD;
- ING (L) - Renta Fund - Belgian Government Euro - P Cap EUR;
- ING (L) - Renta Fund - Belgian Government Euro - P Dis EUR;
- ING (L) - Renta Fund Euro Short Duration - P Cap EUR;

- ING (L) - Renta Fund Euro Short Duration - P Dis EUR;
- ING (L) - Renta Fund Euro Short Duration - I Cap EUR;
- ING (L) - Renta Fund Euro Short Duration - I Dis EUR;
- ING (L) - Renta Fund World - P Cap USD;
- ING (L) - Renta Fund World - P Dis USD;
- ING (L) - Renta Fund Euro - P Cap EUR;
- ING (L) - Renta Fund Euro - P Dis EUR;
- ING (L) - Renta Fund Euro - P Cap EUR;
- ING (L) - Renta Fund Euro - P Dis EUR;
- ING (L) - Renta Fund Euro - P Cap EUR;
- ING (L) - Renta Fund Euro - P Dis EUR.

ING (L) Renta Fund II comprend les seuls compartiments suivants, dont les objectifs et politiques d'investissement sont décrits dans le prospectus d'ING (L) Renta Fund II de novembre 2010.

- ING (L) Renta Fund II - Australian Dollar - P Dis AUD;
- ING (L) Renta Fund II - Australian Dollar - P Cap AUD;
- ING (L) Renta Fund II - Belgian Government Euro - P Cap EUR;
- ING (L) Renta Fund II - Belgian Government Euro - P Dis EUR;
- ING (L) Renta Fund II - Obli-Cash Euro - P Cap EUR;
- ING (L) Renta Fund II - Obli-Cash Euro - P Dis EUR;
- ING (L) Renta Fund II - Obli-Cash Euro - I Cap EUR;
- ING (L) Renta Fund II - Obli-Cash Euro - I Dis EUR;
- ING (L) Renta Fund II - Canadian Dollar - P Cap CAD;
- ING (L) Renta Fund II - Canadian Dollar - P Dis Cap;
- ING (L) Renta Fund II - Danske Krone - P Cap DKK;
- ING (L) Renta Fund II - Danske Krone - P Dis DKK;
- ING (L) Renta Fund II - NOK - P Cap NOK;
- ING (L) Renta Fund II - NOK - P Dis NOK;
- ING (L) Renta Fund II - SEK - P Cap SEK;
- ING (L) Renta Fund II - SEK - P Dis SEK.

II. Fusion de ING (L) Renta Fund II avec ING (L)

ING (L) fusionnera avec ING (L) Renta Fund II par absorption de cette dernière. Lors de la prise d'effet de la fusion, tous les actifs et les passifs de la société absorbée (tel qu'ils existeront à cette date) seront transférés de plein droit à la société absorbante, la société absorbée cessera d'exister et la société absorbante émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'actions de la société absorbée, conformément (i) à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi que (ii) les modalités de la fusion prévues par le présent projet de fusion, le rapport des conseils d'administration des sociétés fusionnantes ((i) et (ii) constituant ensemble les "Conditions de la Fusion"). Les compartiments d'ING (L) accueilleront les actifs et les passifs des compartiments d'ING (L) Renta Fund II.

Au terme de l'opération de Fusion ING (L) Renta Fund II cessera d'exister ipso jure et les actions en circulation de chacun des compartiments d'ING (L) Renta Fund II seront annulées.

Les compartiments d'ING (L) accueilleront les actifs et les passifs des compartiments d'ING (L) Renta Fund II comme suit:

Compartiments absorbés	Compartiments absorbants
ING (L) Renta Fund II - Australian Dollar - P Dis AUD	ING (L) - Renta Fund Australian Dollar - P Dis AUD
ING (L) Renta Fund II - Australian Dollar - P Cap AUD	ING (L) - Renta Fund Australian Dollar - P Cap AUD
ING (L) Renta Fund II - Belgian Government Euro - P Cap EUR	ING (L) - Renta Fund Belgian Government Euro - P Cap EUR
ING (L) Renta Fund II - Belgian Government Euro - P Dis EUR	ING (L) - Renta Fund Belgian Government Euro - P Dis EUR
ING (L) Renta Fund B - Obli-Cash Euro - P Cap EUR	ING (L) - Renta Fund Euro Short Duration - P Cap EUR
ING (L) Renta Fund II - Obli-Cash Euro - P Dis EUR	ING (L) - Renta Fund Euro Short Duration - P Dis EUR
ING (L) Renta Fund II - Obli-Cash Euro - I Cap EUR	ING (L) - Renta Fund Euro Short Duration - I Cap EUR
ING (L) Renta Fund II - Obli-Cash Euro - I Dis EUR	ING (L) - Renta Fund Euro Short Duration - I Dis EUR
ING (L) Renta Fund II - Canadian Dollar - P Cap CAD	ING (L) - Renta Fund World - P Cap USD
ING (L) Renta Fund II - Canadian Dollar - P Dis Cap	ING (L) - Renta Fund World - P Dis USD

ING (L) Renta Fund II - Danske Krone - P Cap DKK	ING (L) - Renta Fund Euro - P Cap EUR
ING (L) Renta Fund II - Danske Krone - P Dis DKK	ING (L) - Renta Fund Euro - P Dis EUR
ING (L) Renta Fund B - NOK - P Cap NOK	ING (L) - Renta Fund Euro - P Cap EUR
ING (L) Renta Fund II - NOK - P Dis NOK	ING (L) - Renta Fund Euro - P Dis EUR
ING (L) Renta Fund II - SEK - P Cap SEK	ING (L) - Renta Fund Euro - P Cap EUR
ING (L) Renta Fund II - SEK - P Dis SEK	ING (L) - Renta Fund Euro - P Dis EUR

III. Transfert des avoirs des compartiments d'ING (L) Renta Fund II

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

1. Les avoirs du compartiment ING (L) Renta Fund II - Australian Dollar seront transférés dans le compartiment ING (L) - Renta Fund Australian Dollar en échange d'actions de classe P capitalisation et distribution de ce compartiment;
2. Les avoirs du compartiment ING (L) Renta Fund II - Belgian Government Euro seront transférés dans le compartiment ING (L) - Renta Fund Belgian Government Euro en échange d'actions de classe P capitalisation et distribution de ce compartiment; et
3. Les avoirs du compartiment ING (L) Renta Fund II - Obli-Cash Euro seront transférés dans le compartiment ING (L) - Renta Fund Euro Short Duration en échange d'actions des classes P et I de capitalisation et de distribution de ce compartiment.
4. Les avoirs du compartiment ING (L) Renta Fund II - Canadian Dollar seront transférés dans le compartiment ING (L) - Renta Fund World en échange d'actions de classe P capitalisation et distribution de ce compartiment.
5. Les avoirs des compartiments ING (L) Renta Fund II - Danske Krone, ING (L) Renta Fund II - NOK et ING (L) Renta Fund II - SEK seront transférés dans le compartiment ING (L) - Renta Fund Euro en échange d'actions de classe P capitalisation et distribution de ce compartiment.

Rapport d'échange

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs d'ING (L) Renta Fund II, ING (L) émettra et attribuera aux actionnaires du (des) compartiment(s) d'ING (L) Renta Fund II un nombre d'actions au sein du (des) compartiment(s) correspondant(s) d'ING (L), proportionnel aux actifs nets apportés à ce (ces) compartiment(s) calculés au 17 juin 2011.

Le rapport d'échange entre les actions des compartiments d'ING (L) Renta Fund II et des compartiments correspondants d'ING (L) sera établi sur base des valeurs nettes d'inventaire des compartiments d'ING (L) Renta Fund II et des compartiments de ING (L) calculés au 17 juin 2011.

Une publication ultérieure renseignera dans les plus brefs délais les résultats de la fusion et notamment les rapports d'échange déterminés sur base des valeurs nettes d'inventaire calculées au 17 juin 2011.

PricewaterhouseCoopers est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING (L) Renta Fund II conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING (L) Renta Fund II et ING (L).

Ersnt & Young est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING (L) conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING (L) Renta Fund II et ING (L).

Modalités de remise des actions

Les actions au porteur inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. seront, au jour de la prise d'effet de la fusion, converties automatiquement en actions de classe P Capitalisation EUR dans le compartiment relevant d'ING (L).

Suspension de la souscription, l'échange et le rachat

Les nouvelles souscriptions, échanges et rachats dans les compartiments de la Société Absorbée seront suspendues à partir de 15h 30 le 14 juin 2011.

Date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent droit de participer aux bénéfices

Les actions des compartiments d'ING (L) nouvellement émises, suite à la fusion, bénéficieront des mêmes droits à tous égards que les actions existantes et participeront à ce titre aux bénéfices à partir de la date effective de la fusion.

Droits spéciaux

Aucun actionnaire ni d'ING (L) ni d'ING (L) Renta Fund II ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions ne sera émis.

Date d'effet sur le plan comptable

Du point de vue comptable, la fusion sera considérée comme accomplie le 17 juin 2011, date à partir de laquelle les opérations d'ING (L) Renta Fund II seront accomplies pour compte d'ING (L).

Avantages particuliers

A l'exception d'une rémunération normale due aux experts indépendants et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants ni aux membres du conseil d'administration ni aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

IV. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire délibérant et Approuvant le projet de fusion

Une assemblée générale extraordinaire d'ING (L) Renta Fund II sera convoquée pour être tenue au moins un mois après la publication du présent projet de fusion dans le Mémorial C afin de délibérer et d'approuver le projet de fusion. A moins qu'un ou plusieurs actionnaires d'ING (L), disposant d'au moins 5% des actions en circulation d'ING (L) ne le requièrent jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale d'ING (L) Renta Fund II, la fusion sera réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING (L). L'assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si les conditions de quorum et de présence requises par la loi du 10 août 1915 (art. 67-1 et article 68) sont remplies.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING (L) Renta Fund II sera convoquée aux mêmes fins.

Tout actionnaire a, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée appelée à se prononcer sur le projet de fusion, le droit de prendre connaissance ou d'obtenir sans frais et sur simple demande, au siège social, une copie des documents prévus par l'article 267(1) de la loi sur les sociétés commerciales à savoir:

- a) Le projet de fusion;
- b) Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 pour ING (L) Renta Fund II et ING (L);
- c) Les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent;
- d) Le rapport d'examen du projet de fusion établi par le réviseur d'entreprises de chacune des sociétés qui fusionnent.

Tout actionnaire d'ING (L) Renta Fund II qui ne serait pas d'accord avec le projet de fusion a le droit de demander le rachat de ses actions sans frais du 17 mai 2011 jusqu'au 17 juin 2011 inclus. Les actions d'un actionnaire d'ING (L) Renta Fund II inscrit dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ou déposés auprès de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. à la date effective de la fusion qui ne demande pas le rachat sans frais de ses actions pendant cette période, par défaut, seront échangées pour les actions de classe P Capitalisation EUR du compartiment relevant d'ING (L).

V. Répartition des frais inhérents à la fusion

Les frais du présent acte sont estimés à sept mille euros (7.000 EUR) et seront payables par ING Investment Management Luxembourg S.A..

Ce projet de fusion a été approuvé séparément par les conseils d'administration d'ING (L) Renta Fund II et d'ING (L) le 30 mars 2011.

Le notaire soussigné certifie la légalité du projet de fusion en application de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. VALENTIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2011. Relation: LAC/2011/16376. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011050095/203.

(110055688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

UniOpti4, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 30. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 2011.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011042485/11.

(110047246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of Ulysses Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under Section B, number 125.646, incorporated pursuant to a notarial deed dated on 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 31, 2007, number 1015. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st April 2010 Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 7, 2010, number 56758 (the "Company").

The meeting was opened at 7.00 p.m. with Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Ali Bouhrara, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of ten new classes of preferred shares: preferred A1 shares, preferred A2 shares, preferred B0 shares, preferred B1 shares, preferred B2 shares, preferred B3 shares, preferred B4 shares, preferred B5 shares, preferred B6 shares, preferred B7 shares, and conversion of the existing seven billion eight hundred twenty-three million six hundred thirty-six thousand four hundred (7,823,636,400) ordinary shares, one billion nine hundred fifty-five million nine hundred nine thousand one hundred (1,955,909,100) preferred A shares, one billion nine hundred fifty-five million nine hundred nine thousand one hundred (1,955,909,100) preferred B shares, one billion nine hundred fifty-five million nine hundred nine thousand one hundred (1,955,909,100) preferred C shares and one billion nine hundred fifty-five million nine hundred nine thousand one hundred (1,955,909,100) preferred D shares of the Company into three hundred seventy-one million one hundred ninety-three thousand one hundred fifty (371,193,150) preferred A1 shares, three hundred seventy-one million one hundred ninety-three thousand one hundred fifty (371,193,150) preferred A2 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B0 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B1 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B2 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B3 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B4 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B5 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B6 shares and one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B7 shares;

2. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company;

3. Subsequent amendment of article 6.5 of association of the Company;

4. Subsequent amendment of article 12 of the articles of association of the Company.

II. That the members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the members, the proxies of the represented members and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented members, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the members present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolved to create two (2) categories of preferred shares, the preferred A shares, divided into two (2) sub-classes of shares and the preferred B shares, divided into eight (8) sub-classes of shares as follows:

- preferred A1 shares;
- preferred A2 shares;
- preferred B0 shares;
- preferred B1 shares;
- preferred B2 shares;
- preferred B3 shares;
- preferred B4 shares;
- preferred B5 shares;
- preferred B6 shares;
- preferred B7 shares.

The rights of the preferred shares will be defined in article 6.5 and in article 12 of the articles of the Company.

The general meeting resolved to convert the existing the existing seven billion eight hundred twenty-three million six hundred thirty-six thousand four hundred (7,823,636,400) ordinary shares, one billion nine hundred fifty-five million nine hundred nine thousand one hundred (1,955,909,100) preferred A shares, one billion nine hundred fifty-five million nine hundred nine thousand one hundred (1,955,909,100) preferred B shares, one billion nine hundred fifty-five million nine hundred nine thousand one hundred (1,955,909,100) preferred C shares and one billion nine hundred fifty-five million nine hundred nine thousand one hundred (1,955,909,100) preferred D shares of the Company into three hundred seventy-one million one hundred ninety-three thousand one hundred fifty (371,193,150) preferred A1 shares, three hundred seventy-one million one hundred ninety-three thousand one hundred fifty (371,193,150) preferred A2 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B0 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B1 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B2 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B3 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B4 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B5 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B6 shares and one billion eight hundred sixty-three million one hundred thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B7 shares.

Further to the conversion, the shares are held as follows:

1. Ulysses Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.220, holds one billion four hundred seventy-two million nine hundred eighty-five thousand seven hundred nineteen (1,472,985,719) preferred B0 shares, one billion four hundred seventy-two million nine hundred eighty-five thousand seven hundred nineteen (1,472,985,719) preferred B1 shares, one billion four hundred seventy-two million nine hundred eighty-five thousand seven hundred nineteen (1,472,985,719) preferred B2 shares, one billion four hundred seventy-two million nine hundred eighty-five thousand seven hundred nineteen (1,472,985,719) preferred B3 shares, one billion four hundred seventy-two million nine hundred eighty-five thousand seven hundred eighteen (1,472,985,718) preferred B4 shares, one billion four hundred seventy-two million nine hundred eighty-five thousand seven hundred eighteen (1,472,985,718) preferred B5 shares, one billion four hundred seventy-two million nine hundred eighty-five thousand seven hundred eighteen (1,472,985,718) preferred B6 shares, one billion four hundred seventy-two million nine hundred eighty-five thousand seven hundred eighteen (1,472,985,718) preferred B7 shares;

2. GSMP V Onshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196705, holds one hundred forty-three million two hundred fifty-five thousand eight hundred fifty-six (143,255,856) preferred A1 shares and one hundred forty-three million two hundred fifty-five thousand eight hundred fifty-six (143,255,856) preferred A2 shares;

3. Parcom Buy Out Fund II BV 2, a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 4-C, Olympia, NL-1213 NT Hilversum, the Netherlands, recorded with the Register of the Chamber of Commerce of Gooi en Eemland under number 32123585, holds two hundred thirty-seven millions one hundred fifty-one thousand one hundred twenty-five (237,151,125) preferred B0 shares, two hundred thirty-seven million one hundred fifty-one thousand one hundred twenty-five (237,151,125) preferred B1 shares, two hundred thirty-seven million one

hundred fifty-one thousand one hundred twenty-five (237,151,125) preferred B2 shares, two hundred thirty-seven million one hundred fifty-one thousand one hundred twenty five (237,151,125) preferred B3 shares, two hundred thirty-seven million one hundred fifty-one thousand one hundred twenty-five (237,151,125) preferred B4 shares, two hundred thirty-seven million one hundred fifty-one, thousand one hundred twenty-five (237,151,125) preferred B5 shares two hundred thirty-seven million one hundred fifty-one thousand one hundred twenty-five (237,151,125) preferred B6 shares and two hundred thirty-seven million one hundred fifty-one thousand one hundred twenty-five (237,151,125) preferred B7 shares;

4. GSMP V Institutional US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196709, holds thirteen million eight hundred eighty-eight thousand fifty (13,888,050) preferred A1 shares and thirteen million eight hundred eighty-eight thousand fifty (13,888,050) preferred A2 shares;

5. GSMP V Offshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196707, holds two hundred fourteen million forty-nine thousand two hundred forty-four (214,049,244) preferred A1 shares and two hundred fourteen million forty-nine thousand two hundred forty-four (214,049,244) preferred A2 shares;

6. SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.061 holds one hundred fifty-two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-nine (152,973,969) preferred BO shares, one hundred fifty-two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-nine (152,973,969) preferred B1 shares, one hundred fifty-two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-nine (152,973,969) preferred B2 shares, one hundred fifty-two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-nine (152,973,969) preferred B3 shares, one hundred fifty-two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-nine (152,973,969) preferred B4 shares, one hundred fifty-two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-nine (152,973,969) preferred B5 shares, one hundred fifty-two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-nine (152,973,969) preferred B6 shares and one hundred fifty-two million nine hundred seventy-three thousand nine hundred sixty-nine (152,973,969) preferred B7 shares.

For the avoidance of doubt, the reserves of the Company are allocated in accordance with such new capital structure.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred fifty-six million four hundred seventy-two thousand seven hundred twenty-eight euro (EUR 156,472,728) represented by three hundred seventy-one million one hundred ninety-three thousand one hundred fifty (371,193,150) preferred A1 shares, three hundred seventy-one million one hundred ninety-three thousand one hundred fifty (371,193,150) preferred A2 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B0 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B1 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B2 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred thirteen (1,863,110,813) preferred B3 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B4 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B5 shares, one billion eight hundred sixty-three million one hundred thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) B6 shares and one billion eight hundred sixty-three million one hundred ten thousand eight hundred twelve (1,863,110,812) preferred B7 shares of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution:

Further to the above resolutions, article 6.5 of the articles of association of the Company is amended as follows:

" **6.5. Repurchase of shares.**

6.5.1 The Company may repurchase its shares under due observance of the provisions of the law governing commercial companies and these articles of association.

6.5.2 Furthermore, subject to compliance with Luxembourg law and in accordance with a stockholders agreement which may be entered into from time to time by the Company, the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors shall be entitled, and the holders of the last class of shares of each category based on numerical order of the preferred shares, which is still in issue at a given moment (the "Last Class of Shares") shall be entitled to request the sole director or the board of directors, to repurchase the entire Last Class of Shares (i) of each category simultaneously if the repurchase is paid in cash or (ii) of one category of shares if the repurchase is paid in kind, in accordance with a stockholders agreement which may be entered into from time to time by the Company, at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the sole director or the board of directors as the case may be,

specifying the number of relevant shares of the Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date").

6.5.3 Each share of the Last Class of Shares repurchased in accordance with this article 6.5 shall entitle its holder to a pro rata portion of the sum of the distributable profit of the Company plus the aggregate par value of all the shares of the Last Class of Shares to be repurchased (the "Repurchase Price").

6.5.4 The repurchase of the shares of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and these articles of association. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a fresh issue of shares or from sums allocated to distributable reserves such as the share premium reserve.

6.5.5 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a general meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased the shares of the Last Class of Shares."

Fourth resolution:

Further to the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 12 of the articles of association which shall be read as follows:

" Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 To the extent that the holders of shares declare a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated in the following priority:

A. Four point seven hundred forty-four five hundred nine per cent (4.744509%) of the distributable profits shall be allocated to the preferred A shares as follows:

i. first and exclusively to the holders of the preferred A1 shares an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the preferred A1 shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the "Preferential Dividend A"):

ii. any distributable profits remaining after deduction of the Preferential Dividend A shall be allocated on a pro-rata basis to the holders of the preferred A2 shares.

B. Ninety-five point two hundred fifty-five four hundred ninety-four per cent (95.255494%) of the distributable profits shall be allocated to the preferred B shares as follows:

i. first and exclusively to the holders of the preferred B0 shares an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the preferred B0 shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

ii. second and exclusively to the holders of the preferred B1 shares an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the preferred B1 shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

iii. third and exclusively to the holders of the preferred B2 shares an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the preferred B2 shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

iv. fourth and exclusively to the holders of the preferred B3 shares an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the preferred B3 shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

v. fifth and exclusively to the holders of the preferred B4 shares an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the preferred B4 shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

vi. sixth and exclusively to the holders of the preferred B5 shares an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the preferred B5 shares for the full accounting year payable pro rata temporis;

vii. seventh and exclusively to the holders of the preferred B6 shares an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the preferred B6 shares for the full accounting year payable pro rata temporis;

(all such distributions referred to in (i) to (vii) being the "Preferential Dividend B")

viii. any distributable profits remaining after deduction of the Preferential Dividend B shall be allocated on a pro-rata basis to the holders of the preferred B7 shares.

12.4 Notwithstanding the foregoing, dividends shall be payable by the Company only when and to the extent declared by the board of directors.

12.5 Within the limits as set out by law and by article 12.3. of the articles of association, interim dividends may be distributed upon resolution of the sole director or in case of plurality of director, the board of directors, at any time and once or several times during a given financial year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- the statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);

- interim accounts not older than one month preceding the distribution date must be prepared by the sole director or in case of plurality of directors, the board of directors;

- such interim dividend may only be paid out of the interim profits of the current financial year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des associés de Ulysses Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.646, constituée selon acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaven, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 mai 2007, numéro 1015. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} avril 2010 par acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 juin 2010, numéro 56758 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 19.00 sous la présidence de Jean-Marc Ueberecken, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg et

l'assemblée désigne Monsieur Ali Bouhrara, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de dix nouvelles catégories de parts préférentielles: parts sociales préférentielles de catégorie A1, parts sociales préférentielles de catégorie A2, parts sociales préférentielles de catégorie B0, parts sociales préférentielles de catégorie B1, parts sociales préférentielles de catégorie B2, parts sociales préférentielles de catégorie B3, parts sociales préférentielles de catégorie B4, parts sociales préférentielles de catégorie B5, parts sociales préférentielles de catégorie B6 et parts sociales préférentielles de catégorie B7 et conversion des sept milliards huit cent vingt-trois millions six cent trente-six mille quatre cents (7.823.636.400) de parts sociales ordinaires, des un milliard neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent neuf mille cent (1.955.909.100) parts sociales préférentielles de catégorie A, des un milliard neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent neuf mille cent (1.955.909.100) parts sociales préférentielles de catégorie B, un milliard neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent neuf mille cent (1.955.909.100) parts sociales préférentielles de catégorie C et des un milliard neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent neuf mille cent (1.955.909.100) parts sociales préférentielles de catégorie D en trois cent soixante et onze millions cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante (371.193.150) parts sociales préférentielles de catégorie A1, trois cent soixante et onze millions cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante (371.193.150) parts sociales préférentielles de catégorie A2, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles de catégorie B7;

2. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6.5 des statuts de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;

5. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur", par les personnes comparantes resteront annexées à cet acte.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de créer deux (2) catégories de parts sociales préférentielles, les parts sociales de catégorie A, elles-mêmes divisées en deux (2) sous-classes et les parts sociales préférentielles de catégorie B, elles-mêmes divisées en huit (8) sous-classes comme suit:

- parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- parts sociales préférentielles de catégorie B0;
- parts sociales préférentielles de catégorie B1;
- parts sociales préférentielles de catégorie B2;
- parts sociales préférentielles de catégorie B3;
- parts sociales préférentielles de catégorie B4;
- parts sociales préférentielles de catégorie B5;
- parts sociales préférentielles de catégorie B6;
- parts sociales préférentielles de catégorie B7.

Les droits attachés aux parts sociales préférentielles seront définis à l'article 6.5 ainsi que dans l'article 12 des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide de convertir les sept milliards huit cent vingt-trois millions six cent trente-six mille quatre cents (7.823.636.400) de parts sociales ordinaires, les un milliard neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent neuf mille cent (1.955.909.100) parts sociales préférentielles de catégorie A, les un milliard neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent neuf mille cent (1.955.909.100) parts sociales préférentielles de catégorie B, les un milliard neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent neuf mille cent (1.955.909.100) parts sociales préférentielles de catégorie C, et les un milliard neuf cent cinquante-cinq millions neuf cent neuf mille cent (1.955.909.100) parts sociales préférentielles de catégorie D en trois cent soixante et onze millions cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante (371.193.150) parts sociales préférentielles A1, trois cent soixante et onze millions cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante (371.193.150) parts sociales préférentielles A2, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles B0, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles B1, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles B2, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles B3, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles B4, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles B5, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles B6, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles B7.

Suite à la conversion, les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Ulysses Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136.220, détient un milliard quatre cent soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent dix-neuf (1.472.985.719) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard quatre cent soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent dix-neuf (1.472.985.719) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard quatre cent soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent dix-neuf (1.472.985.719) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard quatre cent soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent dix-neuf (1.472.985.719) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard quatre cent soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent dix-huit (1.472.985.718) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard quatre cent soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent dix-huit (1.472.985.718) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard quatre cent soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent dix-huit (1.472.985.718) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un

milliard quatre cent soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent dix-huit (1.472.985.718) parts sociales préférentielles de catégorie B7;

2. GSMP V Onshore US, Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Caïman sous le numéro 196705, détient cent quarante-trois millions deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante-six (143.255.856) parts sociales préférentielles de catégorie A1 et cent quarante-trois millions deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante-six (143.255.856) parts sociales préférentielles de catégorie A2;

3. Parcom Buy Out Fund II BV, une société constituée selon les lois du Royaume des Pays-Bas, ayant son siège social à 4-C, Olympia, NL-1213 NT Hilversum, Royaume des Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de la Chambre de Commerce de Gooi en Eemland au numéro 32123585, détient deux cent trente-sept millions cent cinquante et un mille cent vingt-cinq (237.151.125) parts sociales préférentielles de catégorie B0, deux cent trente-sept millions cent cinquante et un mille cent vingt-cinq (237.151.125) parts sociales préférentielles de catégorie B1, deux cent trente-sept millions cent cinquante et un mille cent vingt-cinq (237.151.125) parts sociales préférentielles de catégorie B2, deux cent trente-sept millions cent cinquante et un mille cent vingt-cinq (237.151.125) parts sociales préférentielles de catégorie B3, deux cent trente-sept millions cent cinquante et un mille cent vingt-cinq (237.151.125) parts sociales préférentielles de catégorie B4, deux cent trente-sept millions cent cinquante et un mille cent vingt-cinq (237.151.125) parts sociales préférentielles de catégorie B5, deux cent trente-sept millions cent cinquante et un mille cent vingt-cinq (237.151.125) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et deux cent trente-sept millions cent cinquante et un mille cent vingt-cinq (237.151.125) parts sociales préférentielles de catégorie B7;

4. GSMP V Institutional US, Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Caïman sous le numéro 196709, détient treize millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinquante (13.888.050) parts sociales préférentielles de catégorie A1 et treize millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinquante (13.888.050) parts sociales préférentielles de catégorie A2;

5. GSMP V Offshore US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196707, détient deux cent quatorze millions quarante-neuf mille deux cent quarante-quatre (214.049.244) parts sociales préférentielle de catégorie A1 et deux cent quatorze millions quarante-neuf mille deux cent quarante-quatre (214.049.244) parts sociales préférentielle de catégorie A2;

6. SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6.061, détient cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-neuf (152.973.969) parts sociales préférentielles de catégorie B0, cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-neuf (152.973.969) parts sociales préférentielles de catégorie B1, cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-neuf (152.973.969) parts sociales préférentielles de catégorie B2, cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-neuf (152.973.969) parts sociales préférentielles de catégorie B3, cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-neuf (152.973.969) parts sociales préférentielles de catégorie B4, cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-neuf (152.973.969) parts sociales préférentielles de catégorie B5, cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-neuf (152.973.969) parts sociales préférentielles de catégorie B6, cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-treize mille neuf cent soixante-neuf (152.973.969) parts sociales préférentielles de catégorie B7.

Pour éviter toute confusion, les réserves de la Société sont affectées en conformité avec cette nouvelle structure du capital social.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'article 6.1.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-six millions quatre cent soixante-douze mille sept cent vingt-huit euros (EUR 156.472.728) représenté par trois cent soixante et onze millions cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante (371.193.150) parts sociales préférentielles de catégorie A1, trois cent soixante et onze millions cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante (371.193.150) parts sociales préférentielles de catégorie A2, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent treize (1.863.110.813) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard huit cent soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un milliard huit cent

soixante-trois millions cent dix mille huit cent douze (1.863.110.812) parts sociales préférentielles de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées."

Troisième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6.5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" 6.5. Rachat de parts sociales.

6.5.1 La Société pourra racheter ses parts sociales sous condition d'observer les dispositions légales régissant les sociétés commerciales et les présents statuts.

6.5.2 En outre, sous condition d'observer les dispositions légales en vigueur et conformément à un pacte d'actionnaire qui pourra être conclu par la Société, le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance aura droit, et les titulaires de la dernière catégorie de parts sociales de chacune des catégories sur base de l'ordre numérique des parts sociales préférentielles qui sont toujours émises à un moment donné (la "Dernière Catégorie de Parts Sociales") auront le droit de demander au gérant unique ou au conseil de gérance de racheter entièrement la Dernière Catégorie de Parts Sociales (i) dans chacune des catégories simultanément, si le rachat est payé en numéraire ou (ii) d'une catégorie de parts sociales si le rachat est payé en nature conformément au pacte d'actionnaire qui pourra être conclu par la Société, à tout moment par notification aux titulaires de la Dernière Catégorie de Parts Sociales, au gérant unique ou au conseil de gérance, en précisant le nombre de parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la "Date de Rachat").

6.5.3 Chaque part sociale de la Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée selon les dispositions de cet article 6.5 donnera à son titulaire le droit à une part au pro rata de la somme des bénéfices distribuables de la Société plus la valeur nominale globale de toutes les parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales à racheter (le "Prix de Rachat").

6.5.4 Le rachat des parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou d'une nouvelle émission de parts sociales, ou des montants versés aux réserves distribuables telles que la réserve de la prime d'émission de parts sociales.

6.5.5 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une assemblée générale en vue de réduire le capital social par l'annulation des parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée."

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 12. Distribution du bénéfice.

12.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour être affecté à la réserve légale jusqu'à ce que, et aussi longtemps que celle-ci représente dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Dans la mesure où les détenteurs de parts sociales déclarent un dividende pendant un exercice social, les bénéfices distribuables doivent être distribués dans l'ordre suivant:

A. Quatre virgule sept cent quarante-quatre mille cinq cent neuf pour cent (4,744509%) des bénéfices distribuables doivent être distribués aux porteurs de parts sociales préférentielles de catégorie A1 comme suit:

(i) en priorité et exclusivement aux détenteurs des parts sociales préférentielles de catégorie A1, un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie A1 pour la totalité de l'exercice social payable pro rata temporis (le "Dividende Préférentiel de Catégorie A");

(ii) tout bénéfice distribuable restant après déduction Dividende Préférentiel de Catégorie A doit être distribué aux associés porteurs d'actions préférentielles de catégorie A2, au pro-rata.

B. Quatre-vingt-quinze virgule deux cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (95,255494%) des bénéfices distribuables aux porteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B, comme suit:

(i) premièrement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B0, un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B0 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(ii) deuxièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B1, un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B1 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(iii) troisièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B2, un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B2 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(iv) quatrièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B3, un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B3 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(v) cinquièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B4, un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B4 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(vi) sixièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B5, un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B5 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis; puis

(vii) septièmement et exclusivement aux détenteurs de parts sociales préférentielles de catégorie B6, un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur des parts sociales préférentielles de catégorie B6 pour la totalité de l'exercice social, payable pro rata temporis;

(toutes les distributions insérées aux points (i) à (vii) sont désignées le "Dividende Préférentiel de Catégorie B")

(viii) tout bénéfice distribuable restant après déduction du Dividende Préférentiel de Catégorie B sera distribué aux détenteurs des parts sociales préférentielles de catégorie B7 au pro-rata.

12.4 Nonobstant ce qui est prévu ci-dessus, les dividendes seront payables par la Société seulement au moment et dans la proportion décidés par le conseil de gérance.

12.5 Dans les limites légales et dans les limites imposées par l'article 12.3 de ces statuts, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s),
- les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution, doivent être préparés par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance,
- un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les bénéfices intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. UEBERECKEN, G. PIEDBOEUF, A. BOUHRARA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC/2010/58864. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011011274/490.

(110012653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 25. März 2011

Aus dem Protokoll und den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Structured Invest S.A. (die "Gesellschaft") vom 25. März 2011 geht folgendes hervor:

- Die Versammlung beschließt, die KPMG AUDIT S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 103590 mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2011 zu bestellen.

Gezeichnet: Mayers, Kräwer, Kötteritzsch.

Für gleichlautenden Auszug, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. März 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Christina Kräwer

Référence de publication: 2011051455/17.

(110056919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Fardainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 34.683.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«FARDAFIN HOLDING S.A.», une société anonyme de droit suisse, avec siège social à CH-6900 Lugano, 9, via g.b. pioda, représentée par la «TRIPLE F LIMITED», avec siège social à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, PO 3175, Road Town, Tortola,

représentée ici par Monsieur Claude FABER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 décembre 2010.

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme «Fardainvest S.A.», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 1990 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 60 du 11 février 1991, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 549 du 28 octobre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 34.683.

Que le capital de ladite société est à ce jour cinquante mille francs suisses (CHF 50.000,00), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix francs (CHF 10,00) chacune.

Que «FARDAFIN HOLDING», prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société «Fardainvest S.A.».

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que l'actionnaire unique se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société «Fardainvest S.A.» se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Déclaration:

Le représentant de l'actionnaire déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant est le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme)

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010 Relation LAC / 2010 / 56533 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011461/51.

(110012785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Financière Ardennoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 38.572.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«TRIPLE F LIMITED», société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme «FINANCIERE ARDENNOISE S.A.», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 08 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 169 du 28 avril 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.572.

Que le capital de ladite société est à ce jour de huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 800.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US \$ 1.000,-) chacune.

Que «TRIPLE F LIMITED», prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société «FINANCIERE ARDENNOISE S.A.».

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que l'actionnaire unique se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société «FINANCIERE ARDENNOISE S.A.» se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Déclaration:

L'actionnaire déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant est le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Capioux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation LAC / 2010 / 60026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011468/51.

(110012950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.